



## CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

### **1. Magnétoscopie:**

Quel est le temps d'exposition maximum pour un salarié travaillant à la magnétoscopie ? Suite au constat de valeurs d'intensité magnétique hors-limite maximum, sur la ligne des vilebrequins, est-ce que cette situation engendre des risques pour la santé des salariés ? Que comptez-vous entreprendre pour remédier à cette situation ?

**Le service sécurité s'est rendu sur le poste de travail.**

**Une visite sur notre site du fabricant CGM et de la Société DEKRA est prévue au cours de la semaine 41.**

**Cette question sera également suivie en CHSCT.**

### **2. Heure rentrée scolaire :**

Combien de salariés ont bénéficié de l'heure de rentrée scolaire ?

**Il y a eu 37 demandes pour la rentrée Scolaire (31 prises en charge pour 1 heure et 6 refus)**

**Les 6 refus sont 5 bons de sorties pendant le poste du matin (non pris en charge selon l'accord) et 1 rentrée scolaire différente de la rentrée officielle du 01/09/2016.**

### **3. Cycle de travail:**

Est-il prévu de mettre en place une équipe de nuit fixe ou de VSD pour les lignes d'usinage ?

**La mise en place d'une équipe de nuit fixe ou de VSD n'est pas prévue.**

### **4. Questionnaire WCM :**

Quel est le but du questionnaire WCM que les salariés doivent remplir dans les UTE ?

**Chaque opérateur a la possibilité de se former sur l'ordinateur (PD on line) dans le cadre de l'auto formation (sur les ITEM des niveaux de classification Opérateur AM et WO).**

**Une note d'information sera refaite sur le sujet.**

### **5. Congés pour évènements familiaux:**

Nous demandons que les grands-parents bénéficient de deux jours pour la naissance de petits-enfants.

**Il n'est pas prévu de rajouter de congés exceptionnels, à l'exception de ceux prévus par la Loi El Khomri.**

**De plus, comme évoqué ce matin lors du Comité d'Etablissement, une note d'information sera prochainement diffusée concernant les congés exceptionnels.**

#### **6. Réponse courrier :**

Pouvez-vous nous transmettre une réponse suite à notre courrier du 19 septembre concernant les heures effectuées dans la nuit du 13 au 14 juillet ?

**La régularisation concernant la majoration pour jour férié a été effectuée sur la paie du mois de Septembre 2016.**

#### **7. Nettoyeur haute pression :**

Nous demandons que l'utilisation de l'appareil de nettoyage à haute pression ne soit plus utilisée par les opérateurs pour laver l'intérieur et l'extérieur des machines.

**Les opérations de nettoyage technique au karcher sont faites par la Société ONET, selon un planning défini par l'unité opérative.**

**De plus, dans le cadre de la démarche AM, l'opérateur effectue également cette intervention**

**Il a à sa disposition 2 karchers au A1 et 1 au B1 qui sont utilisés par les opérateurs pour le nettoyage technique prévu dans la démarche AM.**

**La démarche AM prévoit un nettoyage initial quand nous sommes à l'étape 1, et aussi un nettoyage régulier pour toutes les zones non accessibles, comme prévu dans l'étape 3.**

**L'opérateur est responsable de sa machine et doit quelque fois procéder lui-même à des nettoyages techniques sur certaines zones comme prévu dans les standards AM étape 3.**

**Pour rappel, à ce jour, une fiche de poste du 29/10/2009, définit la procédure à appliquer pour réalisation de cette activité en sécurité.**

**La procédure s'applique complètement en cas de nettoyage initial (étape 1).**

**Pour le nettoyage partiel en étape 3, la coupure générale n'a pas à être faite, il est suffisant de faire la coupure de l'organe auxiliaire.**

**Cette fiche de poste est accessible, comme toute autre, sur le serveur Documents établissement, dans le dossier SECURITE\FICHE DE POSTE.**

**Lors de cette réunion, la Directrice des Ressources Humaines a répondu favorablement à notre réclamation et a même envoyé un mail aux services concernés. Non seulement sur le procès-verbal la réponse n'est pas celle qui nous a été donnée mais en plus celle-ci ne correspond en rien à notre réclamation (voir mail envoyé suite à la réception du procès-verbal).**

#### **8. Lubrifiant :**

L'utilisation intensive du nettoyeur à haute pression augmente la quantité d'eau dans la centrale à lubrifiant ce qui engendre des odeurs nauséabondes au niveau du lubrifiant des machines et des problèmes d'oxydation sur les pièces usinées. Nous vous demandons de remédier à ce problème.

**Le nettoyage est nécessaire pour contribuer au bon fonctionnement et au maintien des installations.**

#### **9. Aire repos A1**

Nous vous demandons de nettoyer le plafond de l'aire de repos de l'atelier A1.

**La Responsable ONET a été informée. L'intervention aura lieu début Octobre.**